



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 2 septembre 2014

Présidence: Laurent Théodore

Ouverture: 20h00

Appel: 47 membres présents, 7 membres excusés, 1 membre non excusé

Le quorum est atteint: 85%

Excusés	
	René-Philippe Charton
	Florence Dos Santos
	Shpetim Dzelili
	Christian Hay
	Nicolas Mivelaz
	Philippe Rosset
	Arlette Thentz
Non excusé	
	Jamal Laksiri

Ordre du jour

0. Assermentations de 3 nouveaux conseillers communaux.
1. Procès-verbal de la séance du 17.06.2014.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité.
 - Communiqué n° 27
4. Election du 2^e vice-président du conseil communal.
5. Election d'un nouveau membre à la commission des finances.
6. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 55 – Introduction d'une gestion électronique des documents (GED) et concrétisation des nouveaux plans de classement et concept d'archivage. Nomination d'une commission.
7. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 56 – Arrêté d'imposition pour l'année 2015. Traité par la Cofin.
8. Associations intercommunales : nouvelles – sièges à repourvoir.
9. Divers et propositions individuelles.



En ouverture de séance le président procède à l'assermentation de 3 nouveaux conseillers: MM. Loïc Haldimann (PSRV), Michel Deruaz (PLR) et Arthur Petit (UDC) puis souhaite à chacun une cordiale bienvenue pour cette nouvelle année de législature.

Il annonce ensuite un ordre du jour légèrement modifié au point 5 par l'élection de 2 membres à la Cofin au lieu d'un, et au point 6 la nomination d'une commission ad hoc (président vert libéral, rapporteur PLR). Il propose en outre de reporter au prochain conseil le postulat qu'il vient de recevoir de M. Hochstrasser ainsi que la discussion sur la gratuité de la première heure de parking comme proposé par M. Walter lors de la séance du mois de juin 2014.

Le nouvel ordre du jour est accepté à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 17 juin 2014.

Le procès-verbal est accepté à la majorité après deux corrections en page 233 (la taxe au sac doit couvrir au moins 70% des frais).

2. Communications du président.

Le président fait lecture de la lettre de démission de M. Franco Rossi, conseiller UDC.

Il indique que le municipal Denys Jaquet prie les conseillers de bien vouloir excuser son absence à la séance.

En ce début d'année législative, il fait part de son souhait de voir les rapports remis au plus tard le dimanche soir précédant l'envoi des communications munis de la signature du président et du rapporteur. Il stipule également que les absences aux séances du Conseil doivent impérativement être signalées aux chefs de groupes, au président ou à la secrétaire, afin d'être excusées.

A propos des micros déposés dans l'allée centrale, ils sont destinés à circuler dans les travées; s'ils ne sont pas utilisés et que par conséquent les interventions sont inaudibles, celles-ci seront protocolées comme étant manquantes.

3. Communications de la Municipalité.

M. Echenard présuppose que les conseillers ont vu le basculement des travaux de la Grand Rue d'une chaussée sur l'autre, ceci avec une dizaine de jours de retard. Le côté lac est complètement ouvert depuis l'office du tourisme jusqu'à la place de la Harpe pour les by-pass gaz et eau. Le jeudi 4 septembre, entre 16h00 et 20h00, le chantier pourra être visité et des explications techniques seront dispensées. Un tous ménages sera distribué le 3 septembre pour relayer l'information précédente qui fournira aussi des indications sur les perturbations prévues à l'avenue de la Gare-Migros pour la pose du tapis définitif. Dès le 15 septembre un gros chantier de 3 mois débutera pour la régulation lumineuse des bus dans le secteur gare (préavis N° 52) avec une circulation alternée avec feux. Le plus pratique pour sortir de ville sera d'emprunter la route des 4 Communes et le giratoire d'Etraz.

Mme Byrne Garelli informe que la Cocise organise une conférence le 26 septembre, l'idée étant de sensibiliser les expatriés allophones sur la nécessité de s'intégrer et de mieux connaître la communauté dans laquelle ils vivent.

4. Election du 2^e vice-président du Conseil communal.

Le candidat annoncé, M. Arthur Petit (UDC), maintient sa candidature et se présente à l'assemblée en quelques mots. Son élection, à bulletins secrets avec 47 bulletins rentrés, le voit élu par 28 voix, 6 voix éparses, 10 bulletins blancs, 3 bulletins nuls.

5. Election de deux nouveaux membres à la commission des finances.

Les démissionnaires sont Mme Joëlle Gentile (PLR) et M. Bertrand Peter (PLR). Les candidatures sont celles de MM. Christian Hay (PLR) et Michel Deruaz (PLR) qui sont élus à leur nouvelle fonction par acclamations.



6. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 55 – Introduction d'une gestion électronique des documents (GED) et concrétisation des nouveaux plans de classement et concept d'archivage. Nomination d'une commission (président : Vert Libéral ; rapporteur : PLR).

Les membres de la commission sont les suivants:

Mmes Bermejo Dubois, Truc Brenneisen, Magnin, Schlup Mantzouranis, Zejna; MM. Magnin, Haldimann, membres. La nomination de cette commission est adoptée à l'unanimité.

7. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 56 - Arrêté d'imposition pour l'année 2015.

Ce préavis sera traité par la Cofin. La Cofin se réunira le 8 septembre en première séance et à cette occasion le syndic souhaite également rencontrer les membres de la Cogest. Il explique qu'au vu de l'importance de ce préavis qui concerne tout le monde, il estime important de réunir les 2 commissions à l'occasion d'une première séance de façon à donner une information globale avec le meilleur écho possible. Il précise que les membres de la Municipalité sont à disposition pour discussions et présentations.

8. Associations intercommunales: nouvelles – sièges à repourvoir.

M. Charmillot prend la parole pour communiquer quelques informations relatives à l'ASPAIRE. En date du 17 septembre se tiendra une séance avec 2 gros points à l'ordre du jour. Le préavis 5/2014 qui concerne le rachat du Bâtiment D du Martinet par l'ASPAIRE ainsi qu'une demande de crédit pour son mobilier, et le préavis 4/2014 relatif à une demande de crédit d'étude pour le Martinet E. Les rapports de la commission ad hoc qui a étudié les 2 préavis, recommandent à l'unanimité d'accepter pour le préavis 4/2014 un crédit d'étude de Fr. 865'500.- pour le Martinet E et d'accepter le préavis 5/2014 pour un total de Fr. 25'734'000.-

Mme Bermejo Dubois informe que pour le Conseil Régional un préavis a été déposé pour une demande de crédit de Fr. 45'000.- pour l'étude de la Maison des Vins. Ce projet sera tout d'abord étudié dans la région de Mont sur Rolle. Il s'agit d'une participation au budget du crédit d'étude de Fr. 187'000.-, l'objectif étant de créer une Maison des Vins pour un montant de 4 mios, sachant que le Conseil Régional participerait à hauteur de Fr. 600'000.-. La commission a eu le temps, durant l'été, de prendre l'avis de quelques vigneron·nes afin de se rendre compte de l'adhésion des professionnels de la branche à ce projet. Il en est ressorti qu'il remporte une forte adhésion même si des questions en relation avec sa réalisation et son succès se posent. En fait, l'étude est justement destinée à répondre à ces questions. En conséquence, la commission a approuvé à l'unanimité ce crédit d'étude.

Le président va attendre de recevoir une liste des différentes commissions intercommunales à jour afin de procéder à d'éventuelles élections lors d'un prochain conseil.

9. Propositions individuelles et divers.

M. Hochstrasser s'étonne que pour les élections à la Cofin il n'ait pas été fait place à d'autres candidatures que celles annoncées .

Le président lui explique que 2 membres PLR étant démissionnaires il fallait qu'ils fussent remplacés par 2 autres membres PLR, les membres d'une commission étant nommés pour la durée de la législature. Les noms des candidats ont d'ailleurs été transmis par le chef de groupe PLR.

M. Paley veut avoir une précision pour le crédit d'étude du Bâtiment E du Martinet; il y a quelques années, devoir payer un crédit d'étude de Fr. 300'000.- pour un objet à 3 mios avait été surprenant, et à présent il s'agit de déboursier Fr. 800'000.- pour le crédit d'étude de la cantine. A-t-il bien entendu le chiffre?

Mme Byrne Garelli confirme que le premier préavis que la Municipalité a déposé devant le Conseil faisait état de Fr. 3'330'000.- environ pour la construction du bâtiment E. A ce jour, les architectes articulent un prix de Fr. 4'495'000.- avec une marge de +/- 25%. Evidemment on ne dépassera pas les



+ 25%, à moins de désastres dans les terrains, et si on considère les - 25% on retrouve le chiffre de Fr. 3'371'000.-. Le terrain peut présenter un problème au vu de sa teneur en eau et si des pieux de soutien sont nécessaires, cela représentera une plus-value par rapport aux estimations de départ; architectes et ingénieurs évaluent cela à une plus-value de Fr. 500'000.- pour l'instant. Cela se confirmera lorsque le terrain sera ouvert et que les mesures à prendre seront connues. On va par contre plus loin dans l'étude pour le bâtiment E afin de gagner un peu de temps et espérer l'inaugurer en 2016. Jusqu'aux soumissions rentrées c'est Fr. 645'000.- dont une étape supplémentaire est faite par les mandataires qui font des plans, ce qui coûte plus cher. Il y a d'autres éléments qui s'ajoutent comme les travaux déjà exécutés tel le sondage des terrains par le bureau d'ingénieurs fait avant la construction du bâtiment D, également les travaux de démolition de la villa Vogt et aussi le traitement de l'amiante. Egalement, pour bénéficier de prix avantageux sur le volume de béton ou le volume de différents matériaux, les architectes avaient intégré en partie les travaux du bâtiment E dans l'appel d'offres du bâtiment D afin d'avoir des marges sur les volumes. Voilà pourquoi ce crédit d'étude paraît très élevé par rapport à ce que l'on paie d'ordinaire mais les circonstances sont ce qu'elles sont et l'ASPAIRE a décidé d'intégrer ces coûts dans la demande de crédit.

M. Paley trouve hallucinant de dépenser autant avant d'avoir acheté quoi que ce soit, et estime qu'il faudra faire appel à la Cour des comptes.

Mme Byrne Garelli concède que les prix évoqués font peur également à la Municipalité mais le problème est qu'en tant que municipalité on prête serment de respecter la loi. Il existe une loi sur les marchés publics qui est supposée trouver le meilleur prix pour les autorités publiques par rapport aux entreprises, et la Municipalité s'y conforme. En outre, la Cour des comptes est venue récemment à Rolle pour demander des informations sur le dossier du Martinet D car elle va procéder à un contrôle des coûts sur un certain nombre de constructions dans le canton. Pour l'instant la Municipalité de Rolle respecte la loi, applique les procédures en vigueur et subit ce qui a été initié par les autorités il y a déjà longtemps. Les premières démarches pour le Martinet D et E datent de 2002.

Mme Rea aimerait savoir où en est le règlement des taxis car des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres rolloises afin de promouvoir des courses par une compagnie basée à Genève. De quelle manière peut-on intervenir pour favoriser les taxis rollois?

Mme Tecon explique que personne ne pourra empêcher qui que ce soit de contacter un service de taxis basé à Genève. Quant au règlement des taxis il avance, celui des caméras est parti au Canton et c'était un travail conséquent, les travaux de la Grand Rue représentent également un travail plus qu'important pour la police administrative, mais on espère que d'ici au mois de novembre le projet pourra être déposé.

M. Roland rappelle qu'à la fin du printemps dernier, la Municipalité a présenté une planification financière. Celle-ci aurait dû permettre d'échafauder des hypothèses et des alternatives, mais finalement une seule solution est proposée. Le préavis N° 56 impose une augmentation d'impôts de façon autoritaire sans permettre de discussion au sein du Conseil, et cela ne pourra que conduire à une crispation des positions.

Le président répond à M. Roland que le préavis a été porté valablement à l'ordre du jour en temps et en heure pour pouvoir être dans le délai de remise de décision, et il a été attribué à la Cofin de le traiter, comme le règlement le stipule.

M. Bréchon est intervenu il y a quelques mois pour faire part de sa déception au sujet des façades du bâtiment de la Migros, surtout au sujet des éléments en béton qui passent par divers tons de gris. Aucun échantillon de choix n'ayant été conservé, il n'est plus possible de comparer avec le rendu définitif. Il aimerait savoir à présent si son intervention a ou va déboucher sur du concret.

Mme Tecon s'est renseignée auprès d'ingénieurs et de différentes personnes rencontrées dans le cadre de l'urbanisme et de la police des constructions ; les avis rendus sont très partagés et pas aussi tranchés que celui de M. Bréchon. Il a été envoyé un courrier à l'architecte responsable, courrier à ce jour sans réponse. Comme il s'agit d'un sujet à perception subjective, elle propose d'organiser un



rendez-vous, entre autre avec l'architecte et M. Bréchon, afin de poser les problèmes sur la table et d'en discuter.

Mme Weber Mayerat tient à remercier la Municipalité d'avoir invité « Cinéma Sud » à Rolle durant 3 soirées à fin août. Les organisateurs ont été enchantés de l'accueil qui leur a été réservé, et les projections ont eu du succès, de 30 à 60 personnes selon les soirées.

Lors d'une promenade à la plage, elle a été surprise de voir que des Securitas surveillaient la plage et le comportement des personnes présentes. Elle trouve dommage que ce soient des personnes extérieures à la commune qui soient en charge de cette tâche de surveillance, et pourquoi ne pourrait-on pas confier cette tâche aux employés communaux ?

Elle termine en remerciant pour le joli golf à 1 trou prévu au rond-point en dessus de la Migros.

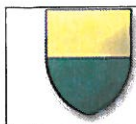
Mme Bermejo Dubois donne un retour sur le sondage relatif à la gestion électronique des documents. Elle rappelle que la solution qui a été mise en place est très simple, conçue avec les moyens existants mis à disposition par la commune. A peu près la moitié des conseillers ont répondu au sondage, mais l'utilisation des comptes électroniques est faible car des comptes utilisateurs sont manquants. La crainte de perdre les documents sous format papier est l'élément important pour la non utilisation des comptes. D'autres points majeurs sont que la salle du Conseil n'est pas équipée d'un réseau WiFi et que les conseillers ne sont pas forcément munis de tablettes. Les autres points négatifs sont: les documents répartis sur 2 sites (celui de la commune pour les éléments disponibles à tout public, et celui réservé aux conseillers), pas de fonction de recherche de mots clés dans les documents, noms de documents inadaptés, documents en format pdf (donc en format image ne permettant pas de recherche). Les suggestions ont été d'envoyer les documents par mail (pour ne pas avoir à aller les chercher, d'avoir un moteur de recherche dans les documents et une fonction de recherche croisée dynamique. Un intérêt pour les documents électroniques existe mais la solution proposée n'étant adaptée, elle n'a pas rencontré une adhésion suffisante, et le développement d'une solution informatisée ne doit pas se faire au détriment des documents papier.

M. Hochstrasser revient sur les propos de Mme Weber à propos de la plage de Rolle et constate qu'il existe un nouveau règlement pour la plage (règlement qui n'est pas mentionné dans les communications municipales) qui comporte passablement de restrictions (pour les grillades obligation d'utiliser les grills fixes, etc...). Il trouve inadmissible que les Securitas soient là pour contrôler et amender.

Par ailleurs il demande si la vitesse limite actuellement à la Grand Rue est bien de 50km/h et s'il est possible d'y rouler à cette vitesse. Est-ce qu'en roulant à cette vitesse on commet une infraction?

M. Echenard précise que la Grand Rue fait partie de Rolle et qu'elle est donc soumise au régime de vitesse en localité à 50 km/h. Avant la Grand Rue et son chantier des panneaux sont placés indiquant « chantier – travaux ». Ceux-ci, selon la LCR doivent amener tous les automobilistes à faire preuve de prudence. L'automobiliste qui veut rouler dans la Grand Rue à 50 km/h le peut, mais risque d'abîmer sérieusement son véhicule. Actuellement la vitesse à la Grand Rue se situe entre 15 et 25 km/h, et M. Echenard a constaté qu'en roulant à 25 km/h en vélo électrique, il n'a jamais été rattrapé par une voiture. C'est le panneau « chantier – travaux » qui enjoint les conducteurs à la prudence. S'il ne cause pas d'accident ou d'incident, un conducteur ne sera pas en infraction parce qu'il aura roulé à 50 km/h.

Mme Tecon revient sur une remarque émise lors d'un conseil précédent, remarque qui s'étonnait du manque de contrôle à la plage et d'un parking sauvage. Depuis 2 ou 3 ans, lors des week-ends de beau temps, des Securitas patrouillent car si on ne le fait pas les gens parquent n'importe où empêchant les véhicules utilitaires d'accéder à la plage. Quant aux employés de la commune qui pourraient patrouiller en lieu et place des Securitas, est-ce bien leur fonction de « faire la police »? Cela ne figure pas dans leur cahier des charges et ils ne seraient certainement guère à l'aise dans ce rôle. Il ne faut d'ailleurs pas sous-estimer la portée de l'uniforme pour se faire respecter. C'est vrai qu'il y a une réglementation à la plage, que des grills ont été installés dans un même endroit afin que toute la zone de la plage ne soit pas incommodée par les fumées et autres effluves en provenance de la zone des grills. Si réglementation et grills ont été introduits, c'est bien à cause des remarques d'utilisateurs.



M. Haldimann se réjouit du futur soutien de M. Hochstrasser lorsqu'une future demande pour mettre en place un lien social par des travailleurs sociaux qui travailleront hors murs sera déposée.

M. Peter a été témoin d'un accident à la Grand Rue, côté lac, et s'inquiète de l'insécurité induite par les barrières, surtout en bois, qui ne sont pas attachées et qui ne protègent pas des chutes. Il désire que la Municipalité prenne ce point en compte afin d'améliorer la sécurité des piétons.

Le président clôt la séance à 21h25 et donne rendez-vous aux conseillers le 7 octobre 2014.

Au nom du Conseil communal

L. Théodore

Président



V. Cherpillod

Secrétaire